

REGLEMENT CONCOURS

Article 1 : La société Editions Casterman s.a. (ci-après « l'Organisateur »), dont le siège social est sis à 1000 Bruxelles, Cantersteen 47/4, Belgique, organise un concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Concours ») via sa page internet suivante :

www.casterman.com/concours-la-democratie-en-BD

Article 2 : Le Concours est exclusivement ouvert aux classes d'élèves de cycle 3 et 4 en France métropolitaine, et à leurs élèves à titre individuel.

Il est à cet égard entendu que les classes seront représentées par leurs enseignants dans le cadre du présent concours. A ce titre, l'enseignant responsable sera considéré comme le « Participant » aux termes du présent règlement, que l'enseignant déclare accepter sans réserves aucunes.

Alternativement, les élèves peuvent participer à titre individuel au Concours, à condition d'avoir obtenu l'accord de leur(s) parent(s) ou tuteur légal. En donnant leur accord pour que l'enfant mineur s'inscrive et participe au Concours, les parents ou tuteurs légaux acceptent d'être liés par le présent règlement en ce qui concerne la participation au Concours par l'enfant.

Article 3 : Pour participer au Concours, chaque Participant doit soumettre à l'Organisateur, par courriel à l'adresse enseignants@casterman.com, une affiche électorale (ci-après « l'Affiche ») telle que précisé dans l'annonce du concours (formats acceptés PNG, JPG, GIF), ainsi que l'identité de l'enseignant responsable et l'identification de la classe qu'il représente ou l'identité de l'élève qui souhaiterait participer à titre individuel.

En soumettant son Affiche, le Participant autorise l'Organisateur à reproduire celle-ci ainsi que l'identification de la classe qu'il représente, sur les supports de communication interne ou externe de l'Organisateur (site internet, pages Facebook, Twitter, ...) aux fins du Concours.

Article 4 : Le Concours est ouvert aux Participants du 5 janvier 2017 au 31 mars 2017.

Article 5 : Un jury composé des auteurs de l'ouvrage *La Démocratie en BD* et de membres du personnel de l'Organisateur désigneront les gagnants sur base de l'Affiche la plus inventive.

Article 6 : En aucun cas, l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'accidents, coûts, dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) pouvant survenir suite à la participation au Concours et à l'attribution des prix.

Les Participants sont conscients et acceptent que l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des données.

Si le Concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur, ce dernier n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

Toute décision de l'Organisateur ou de ses représentants relative au présent Concours est finale et sans appel.

Article 7 : Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois au Concours. Toute participation additionnelle ne sera pas prise en considération.

Article 8 : Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles qu'elles soient, entraînera l'élimination pure et simple des Participants concernés.

Article 9 : Les prix mis en jeu sont les suivants :

1) Pour les Affiches soumises par une classe :

- 1^{er} prix :
 - Une rencontre de classe avec Madame Nathalie Loiseau, directrice de l'ENA et auteure de *la démocratie en BD* ;
 - Une collection complète de *L'Histoire de France en BD* pour la classe ;
 - Deux livres de la collection pour chaque élève de la classe (maximum 35 élèves) ;
 - L'affiche de la classe imprimée pour chaque élève (maximum 35 élèves).
- 2^{ème} prix :
 - Une collection complète de *L'Histoire de France en BD* pour la classe ;
 - Deux livres de la collection pour chaque élève (maximum 35 élèves) ;
 - L'affiche de la classe imprimée pour chaque élève (maximum 35 élèves).
- Du 3^{ème} au 5^{ème} prix :
 - Une collection complète de *L'Histoire de France en BD* pour la classe ;
 - Un livre de la collection pour chaque élève (maximum 35 élèves).

2) Pour les Affiches soumises par un élève à titre individuel :

- 1^{er} prix :
 - Une collection complète de *L'Histoire de France en BD* ;
 - L'affiche imprimée.
- 2^e prix :
 - Cinq livres de la collection ;
 - L'affiche imprimée.
- Du 3^e au 5^e prix :
 - Un livre de la collection.

Les gagnants seront avisés par le biais d'un courriel de la part de l'Organisateur leur confirmant la nature du prix gagné et les modalités pour en bénéficier. Dans tous les cas, l'Organisateur ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément aux prix annoncés dans le présent règlement.

Article 10 : En aucun cas, les prix ne seront convertis en espèces ou échangés contre d'autres objets.

Article 11 : Le Participant garantit être le seul auteur de l'Affiche ou, à défaut, se fait fort pour les éventuels autres ayants-droits, du fait que ceux-ci autorisent de la même manière la reproduction et la représentation de son Affiche de telle sorte que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse pas être engagée par le fait de son utilisation dans le cadre du présent Concours. A ce titre, le Participant garantit qu'il a obtenu toute autorisation nécessaire afin d'intégrer au sein de son Affiche, le cas échéant, des œuvres de tiers.

Dans l'hypothèse où l'Affiche représenterait des personnes tierces, le Participant garantit à l'Organisateur l'obtention des autorisations nécessaires conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, à savoir, l'obtention du consentement des intervenants quant à l'utilisation de ladite Affiche aux fins du présent Concours. Si des mineurs apparaissent au sein de l'Affiche, le Participant confirme avoir reçu l'autorisation des parents ou des tuteurs légaux.

L'Affiche fournie par le Participant ne doit en aucun cas présenter des tiers de manière irrespectueuse, ni représenter un risque pour le Participant ou quelconque autre personne. Il ne peut être fait mention d'aucune marque en dehors de celles de l'Organisateur, et plus généralement, aucun élément visuel qui pourrait déroger à la vie privée ou aux droits d'un tiers. L'Affiche fournie par le Participant ne peut contenir aucun élément calomnieux, offensant, pornographique, raciste, choquant, illégal ou immoral. Elle ne peut présenter aucun produit ou situation interdits par la loi.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout Participant ayant soumis une affiche ne respectant pas les conditions formulées dans le présent règlement.

Article 12 : Le traitement des données personnelles des Participants est soumis à la loi belge du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée et fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée (www.privacycommission.be).

Ces données sont récoltées et conservées par les Editions Casterman.

Les Participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en s'adressant aux Editions Casterman.

Ces données sont destinées à être utilisées pour la gestion des participants.

Article 13 : Les coordonnées et contacts de l'Organisateur sont les suivantes :

Editions Casterman s.a.
Cantersteen 47/4
1000 Bruxelles
Belgique

N° d'entreprise : 0466.745.984

Téléphone : 0032(0)2 209 83 00

Fax : 0032(0)2 209 83 01

Courriel : enseignants@casterman.com

Article 14 : Le règlement est disponible en ligne et peut être envoyé sur simple demande écrite au auprès des Editions Casterman, Cantersteen 47/4 – 1000 Bruxelles, Belgique.

Article 15 : Toute participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 16 : Le Concours est soumis au droit belge. Pour toute contestation concernant son application ou son interprétation, seuls les tribunaux de Bruxelles seront compétents.